

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 septembre 2020

Suite à la convocation du Maire, Monsieur Jean-Pierre VILLECHALANE, en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Trency le vendredi 28 septembre 2020 à 19 h.

Ordre du jour :

- approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux du 29 juillet 2020
- chemin Petit Peyrat (changement d'assiette)
- vente chemin de l'Estrade (Monsieur ROLLO)
- vente chemin de Rhins (Monsieur VILARD)
- noms des rues après le tribunal et derrière le cimetière
- implantation d'éolienne sur le territoire de la Commune
- achat de l'immeuble LEBLOND
- loyers ancienne Poste
- demande de subvention FEC au Conseil Départemental de la Dordogne pour le Fleurissement du Bourg
- délégué Commission CCPN

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 19 h 00

Rita SZUBERT se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

Etaient présents :

- Rudy BECUWE
- Sophie BESSE
- Matthieu CHABANNIER
- Fabrice CHATEAU
- Jean-Pierre DURAND
- Stewart EDWARDS
- Marie-France FREDOU
- Corentin POUGET
- Rita SZUBERT
- Jean Pierre VILLECHALANE

Madame Lydia FONT est absente et donne procuration à Monsieur Stewart EDWARDS.

Monsieur Grégory VEDRENNE est absent et donne procuration à Monsieur Jean Pierre VILLECHALANE ;

Monsieur Kevin COUSSY est absent.

Le nombre de votes est donc de 12, avec majorité à 7.

Monsieur Jean-Pierre DURAND propose d'ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour, concernant les travaux de voirie différents dans le bourg qui ont été constatés devant la propriété du Dr CHEPEAU.

L'ajout de ce point est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Chemin Petit Peyrat (changement d'assiette)

La commission chargée des chemins communaux s'est réunie dernièrement et plusieurs dossiers ont été évoqués dont celui du chemin de Petit Peyrat. Monsieur Fabrice CHATEAU expose la problématique. Des usagers se sont inquiétés de ne plus pouvoir circuler librement le long d'un chemin rural, répertorié par le PDIR qui traverse Petit Peyrat et par conséquent la propriété de Mr et Mme DUMONT. Le chemin rural s'arrête à l'entrée de la cour de la maison, un accord avait été passé entre l'ancien propriétaire et la CCPN pour poursuivre ce chemin PDIPR. Les actuels propriétaires ont acheté ces bâtiments et ces terrains de bonne foi en ignorant cet accord. De ce fait l'accès à cette voie est barré par leurs soins à hauteur de leur maison. Une réunion a déjà eu lieu chez le Notaire de Nontron, le 24 août 2020, avec le Maire d'Abjat et un géomètre.

Mr CHATEAU propose d'ouvrir un nouveau tracé qui contournerait leurs parcelles par le Nord pour remplacer ce chemin. Il serait proposé un échange entre le chemin existant et le chemin créer pour clore le litige.

Le Maire précise que la CCPN a déjà décidé de supprimer ce parcours de son plan PDIPR.

Il prévoit de reprendre contact avec Mr et Mme DUMONT pour entamer une discussion concernant cet échange.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de leur réponse.

3. Vente chemin de l'Estrade (Monsieur ROLLO)

C'est un chemin de 50 m environ que Mr et Mme ROLLO demandent à acheter afin de pouvoir laisser stationner leur camping-car en toute sécurité. En effet, ce chemin présente une forte pente pour arriver à leur propriété, et descendre leur véhicule au plus près de leur maison compromettrait la possibilité de pouvoir le faire remonter. Il est à noter que ce chemin ne dessert que leur propriété, les voisins ayant leur propre moyen d'accès à leurs parcelles. Mr et Mme ROLLO s'engagent à prendre en charge les frais de géomètre, de l'enquête publique ainsi que les frais de notaire.

Monsieur Jean-Pierre DURAND s'étonne d'avoir pu constater sur place que le chemin était déjà barré par une chaîne avec l'inscription « propriété privée ».

La vente est approuvée par 11 voix pour et 1 abstention.

4. Vente chemin de Rhins (Monsieur VILARD)

La vente de ce chemin n'a pas été actée il y a plusieurs années. Il aurait fait l'objet d'un accord tacite avec une précédente municipalité. Le Maire a demandé par écrit à Monsieur VILARD des documents concernant le bornage. Des documents lui ont été transmis mais pas ceux concernant le chemin...

Le Conseil Municipal reporte sa décision qui sera prise lorsque des informations suffisantes seront communiquées.

5. Noms des rues situées après le tribunal et derrière le cimetière

Lors de la première opération d'adressage dans le Bourg, deux voies ont été omises. Il s'agit pour l'assemblée de réparer ces oublis :

- la voie qui prolonge la rue du Tribunal : s'agissant d'une Impasse, il est proposé « Impasse du Tribunal ». Cette proposition est retenue.
- la voie qui passe derrière le cimetière et qui rejoint la route de Marval en passant devant le Capitole. Pas de proposition qui remporte l'unanimité. La question sera donc reposée plus tard.

6. Implantation d'éoliennes sur le territoire de la Commune

Un tour de table est proposé avant le vote. Les enjeux sont économiques, écologiques mais aussi esthétiques.

Monsieur CHATEAU, Directeur du Parc, ne souhaite pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal rejette par 11 voix contre l'installation d'éoliennes sur la Commune.

7. Achat de l'immeuble LEBLOND

Le bâtiment situé près du Rond-Point du Périgord est fermé depuis plus de 10 ans, suite aux décès des dernières occupantes, Mesdames LEBLOND.

Les héritiers sembleraient maintenant d'accord pour vendre cette propriété.

Il s'agit de la bâtisse principale, la grange attenante et le terrain correspondant, les terrains situés sur le banc d'Abjat n'étant pas concernés. La Commune propose l'achat de cette maison à 80 000 euros.

Le bâtiment est sain et les héritiers n'ayant pas de projet de réhabilitation, cet achat permettrait de mettre en valeur l'entrée du bourg.

Un projet de logements sociaux est évoqué.

Il y a deux possibilités d'envisager cet achat :

- soit c'est la Communauté de Commune qui en devient propriétaire, qui en assure la restauration et le loue à la commune d'ABJAT, pour qu'en finalité ABJAT en devienne propriétaire,
- soit c'est la commune d'ABJAT qui l'achète, confie à la Communauté de Commune le soin de la restaurer, tout en gardant la main sur son devenir (la Commune n'a pas la compétence requise, elle est déléguée à la CCPN).

Le Maire demande à l'assemblée de réfléchir

- à l'opportunité de ce projet d'achat,
- aux diverses possibilités d'usage que ce bâtiment peut présenter,
- à l'occasion pour la commune d'augmenter son potentiel d'accueil de population.

Il est à noter que le bâtiment n'a pas été mis en vente officiellement et qu'il ne s'agit que d'un principe d'achat qui est évoqué.

Le principe d'achat est adopté à l'unanimité.

8. Loyers ancienne Poste

Les locaux de l'ancienne Poste ont été reloués depuis le mois de septembre à Madame KUBACKI domiciliée à CHAMPS ROMAIN, pour la production de petits gâteaux, activité qu'elle souhaite développer, alors qu'elle est déjà présente sur les marchés environnants. La suite de son projet sera d'y ouvrir un point de vente avec salon de thé.

Le principe des loyers progressifs comme précédemment actés avec le dernier occupant (coiffeur) est proposé, à savoir :

- 50 euros les 3 premiers mois,
- 100 euros les 3 mois suivants,
- 150 euros les 3 mois suivants,
- 200 euros les 3 mois suivants,
- 250 euros à compter de septembre 2021.

Le principe de location avec loyers progressifs est adopté à l'unanimité.

9. Demande de subvention FEC au Conseil Départemental de la Dordogne pour le Fleurissement du Bourg

Une demande de subvention au Fonds d'Équipement des Communes est à demander auprès du Conseil Départemental de la Dordogne pour participer au financement du fleurissement du Bourg.

L'autorisation du Conseil Municipal est nécessaire.

L'autorisation pour la demande de cette subvention FEC est adoptée à l'unanimité.

10. Délégué Commission CCPN

La candidature d'un conseiller Municipal à la Commission Culture CCPN n'a pas été enregistrée.
La candidature de Rudy BECUWE est proposée.

Le Conseil adopte la candidature de Rudy BECUWE à la Commission Culture de la CCPN à l'unanimité.

11. Point rajouté : travaux de voirie devant la propriété du Dr CHEPEAU

Un aménagement différent de ceux des autres emplacements du bourg a été réalisé devant la propriété du Dr CHEPEAU. Des bordures en pierre ont été posées et non en métal. Du gravier rose a été étalé devant leur portail et non du goudron noir.

Le Maire précise que l'Entreprise en charge de ces travaux avait signalé qu'à cet endroit il y avait de la roche et qu'il était donc nécessaire pour la réalisation du parterre de fleur de creuser. Par facilité et moindre coût l'entreprise a choisi l'option des bordures en pierre.

Monsieur le Maire précise qu'il a été demandé à l'architecte une note explicative concernant cet aménagement.

La séance est levée à 20h50